

CONTRIBUTION AU RAPPORT DE L'EPU NIGER, 10^{EME} SESSION 2011

ONG L'INTERNATIONALE TOUARGUE
BP 51
BORDEAUX CEDEX
FRANCE

Introduction

Le but de cette note est de faire comprendre que certaines zones classées comme désertiques et arides ont une valeur. Les valeurs environnementales font désormais partie des composantes des droits humains au même titre que les affaires économiques et sociales et la gouvernance.

Des expériences réussies de développement ont été menées dans les zones arides du monde entier. Elles montrent toutes les potentialités et l'intérêt que revêtent ces habitats et donc leurs valeurs, mais aussi leurs fragilités.

Ces terres arides autrefois rejetées car considérées comme hostiles, sont aujourd'hui convoitées soit pour les besoins de l'industrie énergétique, soit par pression foncière agricole, soit parce que les zones classiquement urbaines se sur-peuplent et à plus long terme, entraîneront une colonisation progressif des zones marginales.

En remontant vers le nord, les peuplements du sud apportent les modes et méthodes de valorisation de la terre par l'agriculture peu appropriées aux terres arides, souvent encouragés par la puissance publique et les projets de développement à dominante agricole.

Avant d'encourager une colonisation de peuplements et des méthodes classiques de valorisation des terres, avant de plaquer aux écosystèmes arides des modèles de développement, il faut d'abord chercher à comprendre les raisons pour lesquelles des populations autochtones des zones arides ont distingué dans leurs environnements, des entités paysagères spécifiques au pastoralisme sur un type de terroir, l'agriculture oasienne, de montagne ou d'anciennes vallées lacustres sur d'autres types.

Les modes de gestion des terroirs traditionnels associés à des modes de vie ont permis jusque là de préserver l'équilibre écologique de ces habitats depuis des millénaires, sauf événements climatiques qui, aujourd'hui, peuvent être provoqués également par les activités humaines modernes d'à peine trois siècles.

Nous voulons dans ce premier temps attirer l'attention des décideurs sur les valeurs intrinsèques des terroirs arides et la nécessité d'en faire l'inventaire pour les différencier, les valoriser afin de pérenniser les ressources écologiques, préserver une biodiversité spécifique unique au monde, et des modes de vie humain. Cette première étude qu'il faut absolument commander ou faire faire, permettra de déterminer l'état initial, notamment des zones pastorales, objet de convoitise des pays émergents comme de ceux développés.

A cet état initial dû notamment par les maîtres d'ouvrage, sera attaché des valeurs écologiques.

Bien évidemment, ces recommandations sont valables pour tous les types de terroirs du Niger même si le biome désertique constitue la majeure partie du pays.

Recommandations à la puissance publique de la République du Niger

Considérant qu'il y a des avantages à tirer de certaines activités humaines sur la terre et à les promouvoir, à condition que les contraintes et les inconvénients soient réduits, les populations nomades et urbaines du nord du Niger, à travers les ONG représentatives, constatent qu'elles n'ont pas été consultées par les maîtrises d'ouvrage privées, ni par les autorités publiques, de projets importants risquant d'impacter leurs activités économiques (essentiellement de subsistance), leurs mode de vie et leurs santé.

Considérant également qu'il est important de mesurer les impacts des projets, notamment sur la réduction et la qualité de la ressource Eau dans une zone aride habitée, nous recommandons aux autorités un moratoire sur les projets pour lesquels des études d'impacts

n'auraient pas été commandées et réalisés de façons indépendantes et contradictoires et sans consultation publique (populations et ONG).

Considérant aussi les difficultés et les faiblesses d'application des textes de lois en projet ou non (code environnement, code pastoral, projet de constitution), nous recommandons aux autorités publiques une plus grande participation des groupes humains à l'élaboration des directives des textes législatifs et la plus grande vigilance sur le respect de ces textes par les entreprises industrielles et les grands propriétaires, l'égalité des droits entre sédentaires et pasteurs quant à l'accès à la propriété et à l'usage des terres. Pour ce dernier point, les pasteurs dits improprement « nomades » Touaregs sont à distinguer de ceux de grande transhumance. En effet, les parcours des pasteurs Touaregs sont connus, ainsi que les territoires de mouvance de chaque campement.

Considérant enfin que de nouveaux droits et devoirs internationaux ont vu récemment le jour, notamment le droit des peuples autochtones, les droits sur la sauvegarde de la biodiversité, les mesures relatives au changement climatique, les objectifs du millénaire pour le développement, remettant en question les méthodes de gestion ancienne de la chose publique ainsi que les modèles de développement classiques hérités, nous recommandons donc aux autorités publiques de prendre réellement les trains de ces mesures en marche et d'associer les sociétés civiles, les ONG et les populations aux orientations de développement et au développement lui-même comme le préconisent les Nations unies.

Conclusion

Les zones arides et semi arides et en particulier les espaces pastoraux doivent être considérés comme des zones écologiques sensibles par tout aménageur.

Certaines de ces zones sont aussi des espaces à hautes valeurs culturels et archéologiques. Les zones sensibles doivent être étendues aux oueds (Kori ou ighazeer) et à leurs bassins versants ; en effet les ighazeer sont à la fois des lieux de pâturages pour les animaux mais aussi d'habitats nomades.

La valeur des espaces arides est également donnée par le tourisme et la valeur spirituelle des religions monothéistes.

Aucune partie de cette terre n'est à négliger, ni à sacrifier. Cela relève des droits humains.

Bordeaux, le 5 juillet 2010.

Le président de L'Internationale Touarègue
Thomas FORTUNE
Ingénieur ENSTIMD, spécialité génie civil
Écologue (université de Bordeaux I).

L'ONG IT exerce son activité essentiellement autour des plaidoyers. Son principe est la défense des droits humains selon les méthodes de l'écologie humaine, c'est à dire systémique.

Son président actuel est natif du Niger et possède des origines Touareg de part sa mère dont une partie de la famille « nomadise » entre In Gall et In Abangari, du sud au nord, et entre Teggidda N Tegait et la frontière malienne d'est en ouest. C'est traditionnellement l'aire de mouvance de certaines tribus touarègues lahaggaren (Hoggar). La zone notamment autour d'In Abangari est une zone de rassemblement commune et de pâturage autorisé à toutes les tribus touarègues environnantes (Aïr, Azawagh, Adrar, Hoggar) à certaines époques.

Il a commencé ses activités par une formation en développement rural et a participé au projet de reboisement de 30 000 hectares des Eaux & Forêts du Mali, et poursuit ses activités de conduite d'opérations de génie civil en France pour le compte d'une entreprise de réseau de transports depuis 1991.

L'association est constituée de membres résidents au Niger et au Burkina Faso, mais aussi en France et en Belgique.

ANNEXE FACTUELLE

La question de la gestion des terres et du système de production pastorales : les ressources fourragères des zones arides

Le pastoralisme est une relation symbiotique finement tissée entre l'écologie locale, le bétail domestiqué, et les personnes, dans les milieux à faibles ressources et au climat marginal et extrêmement variable. Il constitue une forme complexe de gestion des ressources naturelles, et implique un équilibre écologique continu entre les pâturages, le cheptel et les humains (*Source : Vent de changement : changement climatique, adaptation et pastoralisme. UICN Nairobi 2007*).

1 – pâturages naturels

Quelques soient les techniques d'élevage, les systèmes de production peuvent se définir par l'origine des ressources fourragères (parcours naturels, pâturages artificiels, cultures fourragères, sous-produits agricoles, sous-produits industriels).

Dans les régions subsahariennes, on constate une coexistence de deux types agraires :

- ancestrales : économie de subsistance en utilisant les ressources naturelles, les productions végétales par l'utilisation de l'hydraulique
- sophistiqués : élevages modernes suivant le modèle de l'économie de marché identique à l'Europe.

1.1 Principaux types de pâturages naturels

1.1.1 La steppe

La steppe est un couvert herbacé où les plantes annuelles abondent alors que les plantes vivaces sont rares et espacées.

On distingue la steppe mésophile : abondance de graminées peu adaptées à la sécheresse, avec des feuilles larges et étalées,

La steppe xérophile : graminées annuelles adaptées à la sécheresse, feuilles étroites enroulées ou repliées,

La steppe contractée : steppes pré désertiques, lambeaux de tapis herbacé localisée aux zones propices à la végétation.

1.1.2. Formations mixtes herbeuses, arbustives et arborées

- Steppe / savane herbeuse : espèces ligneuses inférieures à 2% au sol
- Arborées : arbres et arbustes = 2 à 20% de superficies
- Savane – verger = arbres conservés lors des défrichements pour les mises en culture ; souvent fruitiers (manguiers, avocatiers, karités,...) ou alimentaires (faidherbia, baobab, ...)
- Arbustives : arbustes de 20 à 40 % à fourrés (formations fermées) ou boisée (trunks supérieur à 5m).

2. évaluation des parcours

2.1 Deux approches

Deux approches sont possibles :

- par les animaux : ils sont révélateurs des qualités des pâturages
- par une évaluation qualitative et quantitative des potentialités.

2.2 Notion de charges à l'hectare

Cette notion correspond aux quantités d'animaux, exprimés en tête de bétail ou en poids vif que peut entretenir un pâturage sans se dégrader. Dans les régions tempérée, on parle de UGB (unité gros bétail) et dans les régions tropicales d'UBT (unité bétail tropical).

D'où la valeur de charges à l'hectare : dans les zones à climat sahélien et soudanien, il faut par bovin autant d'hectare de pâturages qu'il y a de mois de saison sèche (Cf. classification de Boudet des pâturages tropicaux).

Les plans de développement concernant les vastes surfaces doivent rapporter la capacité des pâturages à la pluviosité : production herbacée moyenne = 4 kg de Matière Sèche à l'hectare/mm de pluie.

Ces données sont également utilisables quand l'irrigation comble le déficit des apports en eau des pluies.

3. Inventaire et cartographie de l'espace pastoral

Historiquement, les prospections consistaient à faire l'inventaire qualitatif des espèces et l'appréciation sur « l'appétabilité » des fourrages.

Puis on a réalisé des cartes synthétiques (exemple tapis graminéen de l'Afrique au 1/10 000 000 par la FAO) à but scientifique.

Puis l'association des inventaires phytosociologiques des sols à l'interprétation des photographies aériennes a permis d'établir des cartes à plus grande échelle, très utiles en matière de développement agricole et d'inventaire des ressources naturelles végétales (1952 à 1980, IEMUT pour l'Afrique tropicale, Madagascar, MO et Amérique du Nord ; id anglo-saxons pour l'Afrique de l'Ouest de l'Est et l'Australie).

Enfin la télédétection spatiale par les satellites d'observation de la terre permet l'étude de la dynamique de la végétation.

Les différents types de cartes pastorales

On distingue :

- les cartes de synthèse : 1/1 000 000 ou 1/ 500 000 : très grandes surfaces, donnent une idée des problèmes généraux sur ce territoire.
- cartes d'inventaire ; 1 / 200 000 ou 1/ 250 000 : préparation des plans régionaux
- cartes détaillées : 1/ 100 000 voire 1/10 000 : développements ponctuels (aménagement de ranches, création de communes pastorales, etc.)
- inventaire des puits et forages pastoraux et autres.

4. Organisation de l'espace pastoral

4.1 Généralités

L'exploitation des parcours naturels de façon extensive a été possible tant que la densité du bétail, en étroite corrélation avec les peuplements humains, permettait à chaque groupe de disposer de l'espace pastoral en toute quiétude et, si la transhumance était imposée par les conditions climatiques, le groupe retrouvait chaque année ses terrains de parcours avec les mêmes ressources à exploiter.

L'explosion démographique, la pression foncière due au développement industriel et à la vente des terres arables, ont entraîné un accroissement des surfaces utilisées avec comme corollaire une diminution des surfaces pastorales.

De leurs côtés, les pasteurs, qui peuvent venir des pays limitrophes au Niger, cherchent à augmenter les effectifs de bovins, ovins, caprins, camelins. L'intensification de l'exploitation de la biomasse naturelle a atteint dans nombre de pays un seuil critique, dont on a eu la révélation lors des années de sécheresse qui ont sévi au sahel ; que ce soit dans les zones arides ou semi humides, presque partout on signale une régression de la qualité des fourrages disponibles, due également au surpâturage et à l'emploi inconsidéré des feux de brousse.

Au Niger, au mali, au Burkina Faso, on observe une dégradation souvent irréversible du couvert herbeux, une diminution de la densité des espèces buissonnantes et arborées pâturables, enfin, ce qui est plus grave, la disparition de meilleures espèces fourragères des zones de décrues utilisées pendant la saison sèche par les troupeaux transhumants.

Il existe maintenant un consensus sur les causes de la dénaturation de l'espace pastoral : sa capacité de production est limitée, la charge en bétail doit être adaptée à cette capacité et la gestion des parcours doit être améliorée.

L'application des mesures techniques est moins simple que leur formulation, car on est confronté à des problèmes sociologiques et politiques.

Concernant les espaces pastoraux - il y a appropriation du sol et échec des actions autoritaires d'organisation : on cherche à définir de nouveaux cadres socio-économiques dans lesquels les collectivités pastorales pourront exercer une gestion adaptée aux

conditions locales, la puissance publique et les services techniques n'intervenant que comme conseillers...

4.2 Modalités techniques de l'amélioration de la gestion des parcours

Objectifs :

- adapter la charge en bétail à l'hectare aux possibilités de production de la biomasse naturelle pâturable.
- éviter le surpâturage pendant les périodes sensibles de végétation
- éviter la destruction des espèces arborées et arbustives, tant par une exploitation trop intensive par les éleveurs que pour la fourniture de bois et le débroussaillage pour les cultures.
- Rotation des pâturages : utilisation successive de parcelles mise en repos pour y obtenir une repousse durable.
- Destruction des refus : pour éviter l'envahissement par des plantes non appréciées par le bétail, cette destruction se faisant à la main, mécaniquement ou par le feu.
- Association judicieuses des espèces animales : mettre sur les parcours des animaux dont les habitudes alimentaires n'en font pas des concurrents : exploitation maximale de la biomasse.

Amélioration de la gestion des zones humides : utilisation de fourrage à un stade jeune (teneur en protéine et valeur alimentaire maximale), amélioration de la gestion des zones sèches : surexploitation en saison de pluies = dégradation du tapis herbacé, maintien de la strate arbustive et arbores (risque de désertification).

5. les pâturages artificiels

5.1 Les cultures fourragères

Ces cultures ont pour but de fournir des aliments pour le bétail, et dont les récoltes sont distribuées en nature ou après stockage en sec ou en ensilage.

Les travaux de recherches approfondies sur la biologie, la génétique et l'économie des fourrages tropicaux ne portent que sur une dizaine d'espèces.

5.1.1 Production fourragère et irrigation

Quelque soit le mois considéré, la température moyenne est toujours favorable à la croissance des végétaux ; la faible productivité des pâturages est due aux faibles ressources hydriques du sol et à l'importance de l'évapotranspiration.

Le recours à l'irrigation permet d'obtenir des rendements considérables : 267 tonnes à l'hectare en vert, soit 52 tonnes de MS avec panicum maximum en plusieurs coupes.

Les techniques sont au point, le coût de l'eau est le facteur limitant : seulement si la commercialisation des produits est suffisamment rémunératrice, production de lait se fait près des grands centres, la production de fourrages pour la soudure en zone aride (utilisation des grands aménagements hydro-agricoles).

5.2 Caractéristiques des espèces fourragères tropicales

5.2.1 Domaine sahélien aride

Culture pluviale : importance de l'application stricte d'un code pastoral.

Dans les sites naturels privilégiés, la culture de légumineuses peu exigeantes est possible, ainsi que des graminées vivaces pour le foin.

6. autres cultures fourragères

6.1 Les plantes vivrières

Les monogastriques (chevaux et les volailles) requièrent des aliments à haute valeur énergétique et forte teneur en protéine : seules les grains ou les graines peuvent assurer cette fourniture.

Certaines espèces utilisées par l'homme peuvent l'être aussi par les animaux :

- grains : maïs, mil, riz, soja, sorgho
- fruits : banane, mangue, papaye
- racines et tubercules : igname, manioc, patate douce, pomme de terre, taro.

Dans un projet de développement, il faut tenir compte de la compétition homme/animal : quantité produite, coût de productions animales.

6.2 Constitution de réserves fourragères

6.2.1 Le foin et la paille

- foin : si seulement si consommation sur place ou près du lieu de récolte. Période optimale : floraison = humidité atmosphérique
- paille : récolte en début de saison sèche ; motorisation (coupe, mise en balle) rentables si et seulement si élevage laitier.

6.2.2 L'ensilage

L'herbe conservée dans une ambiance close, sans renouvellement de l'air, subit une fermentation qui la rend plus digestible et permet de la conserver pendant un an avec une teneur en eau de 70%.

Toutes graminées, y compris les sorghos et les maïs, peuvent être ensilés tels qu'ils sont récoltés, ou mieux après hachage.

6.2.3 Les sous-produits agro-industriels

- sous produits de la préparation des grains : sons (ris, sorgho)
- sous produits du traitement industriels des récoltes :

Tourteaux

Mélasses

Drêches et touraillons des brasseries et industries du jus de fruit

Sons et issues des meuneries

Germes et farines de polissage de la rizerie.